

REFERENCE : 2023-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Comité Syndical du 29/11/2023

Date de convocation :

22/11/2023

Délégués en exercice : 31

Nombre de membres présents : 18

Votants :

19 dont 1 pouvoir

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 1 (Mme LERUDE)

Abstentions : 4 (MM. ALADENISE, BARRET, CHAGNON, GAILLARD)

Secrétaire de séance désigné : M. François THOMAS

Objet de la délibération : ADHÉSION AU CONTRAT CONCERT'EAU

En l'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

Etaient présents : Gilles HÉRAULT (Ardenais), Fabrice AUPETIT (Beddes), Jacques FRAULAUD (Culan), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Patrice BARRET (Le Châtelet), Dominique CHAMPAGNE (Lignièrès), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Pascal LEJOT (Maisonais), Michelle RIVET (Marçais, Suppléante), Bruno CHAGNON (Reigny), Pascal ALADENISE (Rezay), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Florence LERUDE (Sidiailles), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Fabien CLÉMENT (Vesdun)

Etaient représentés : Monsieur Jean-Pierre GORGE a donné pouvoir à Monsieur Gilles HÉRAULT

Etaient absents : Claude DESABRES (Châteaumeillant), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Gérard BEDOUILLET (Venesmes), Angélique WOZNIK (Vilcelin)

Etaient absents excusés : Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Patrick BISSON (Ineuil), Pascal COLLIN (Marçais), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges)

Le Président expose :

Le contrat Concert'Eau est un CTGQQ (Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative) piloté par le département du Cher et qui s'inscrit dans une démarche de Projet de Territoire pour une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Son périmètre s'étend sur les deux-tiers sud du Département soit 4 750 km².

Le SIRAH n'a pas participé à la première phase de ce contrat car il n'avait pas encore de chargé de mission. Il est donc proposé au syndicat d'adhérer à ce contrat pour sa deuxième phase dans le cadre de l'action dite 2D2.

Dans ce cadre, le Syndicat sera amené à participer à la sensibilisation des scolaires et des riverains sur la préservation et le rôle des cours d'eau (environ 8 animations par an) **pour un budget global de 2000€ sur les 3 ans.**

Après en avoir délibéré, Le Comité syndical décide à la majorité :

- **D'approuver l'adhésion du SIRAH sur l'Arnon au contrat Concert'Eau 2024-2026**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant**
- **D'inscrire au budget les crédits afférents.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture,

Pour extrait conforme au registre,

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

François THOMAS

